

DECISION N°21 / LFIMD / 2023
Relative aux dons attribués au titre de la caisse de solidarité
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Le Proviseur du lycée français International Marguerite Duras,

Vu la délégation de pouvoir en faveur du chef d'établissement en gestion directe : lycée français international Marguerite Duras, Ho Chi Minh Ville, Vietnam décidée par M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE en date du 4 mars 2019;

Vu l'avis favorable de la commission de caisse de solidarité réunie le 9 février 2023;

Décide :

Article 1 : L'affectation de dons au titre de la caisse de solidarité dans le cadre de la participation aux voyages scolaires selon la liste nominative jointe en annexe

Article 2 :

Les dons attribués sont déduits des factures adressées aux familles dans le cadre de la participation de leur enfant au voyage scolaire

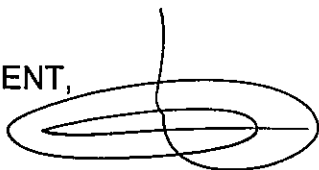
Article 3 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,

Ordonnateur secondaire
Jean Hugues Mota



A Ho Chi Minh Ville, le 09/02/2023

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MARGUERITE DURAS
DISTRICT 9 - QUARTIER LONG BINH - ROUTE 11
HO CHI MINH VILLE - VIETNAM
Tel: (8) 37 25 22 08 - Fax: (8) 37 25 22 18